

RÉSEAU SPÉCIAL



volume 39 | numéro 18 | 9 juillet 2020

GESTION DE L'INVALIDITÉ

Consœurs, confrères,

Au cours des derniers mois, et même des dernières années, plusieurs d'entre vous nous ont fait part de situations problématiques au niveau de la gestion de l'invalidité. Par exemple : des intrusions plus ou moins larges dans votre vie privée, des personnes conseillères santé qui s'improvisent une vocation de médecin traitant, etc.

Or, lorsque nous sommes en invalidité, nous sommes souvent placés en situation de vulnérabilité. La personne conseillère santé qui nous est affectée dispose d'un pouvoir certain envers nous, c'est-à-dire de décider si nous continuerons ou non de bénéficier des prestations d'invalidité qui nous sont essentielles.

Plusieurs d'entre elles franchissent la ligne entre la gestion de votre dossier d'invalidité, votre vie privée et vos autres droits fondamentaux.

Devant la multiplication de ces dénonciations, vos exécutifs de la coordination des cinq (5) sections locales du SCFP ont jugé bon de vous soumettre l'aide-mémoire annexé à ce Réseau spécial. Nous vous invitons à en prendre connaissance et à le conserver précieusement pour l'avoir sous la main au moment opportun.

Prenez soin de vous!

Solidairement,

Vos représentants du SCFP



/mc/sepb-574